



Communiqué de presse

Nancy le 29/01/2020,

Un nouveau cas de braconnage de lynx au sein du Massif des Vosges: un noyau de population davantage fragilisé !

Suite à la découverte du lynx tué par arme à feu (braconnage) au sein du Massif des Vosges (commune de Fellinging, Haut-Rhin), le Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine (GEML) désapprouve et condamne fermement cette destruction illégale.

Tout comme la Société Française d'Etudes et de Protection des mammifères (SFPEM) à laquelle nous adhérons, nous demandons au Ministère de la Transition Écologique et Solidaire de condamner cet acte.

Pour rappel, la loi prévoit 150 000 euros d'amende et 3 ans d'emprisonnement pour cette infraction d'après l'art. L. 415-3 du code de l'environnement et 150 000 euros d'amende et 7 ans d'emprisonnement lorsqu'elle est commise en bande organisée d'après l'art. L. 415-6 du code de l'environnement.

Nous demandons aussi à l'Etat que ce lynx soit remplacé *a minima* par deux individus dont au moins une femelle en s'appuyant sur la démarche de compensation.

Depuis plusieurs années, un certain nombre d'acteurs du Massif des Vosges se sont rassemblés autour du Plan Régional d'Actions pour le Lynx dans le Massif des Vosges et ce, notamment pour une meilleure prise en compte et une acceptation du Lynx.

De ce fait, nous souhaitons également que la Fédération Départementale des Chasseurs (FDC) du Haut-Rhin, accompagnée de ses homologues du Bas-Rhin, de Moselle, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges, condamnent fermement cet acte comme énoncé au sein du **PRA Lynx Massif des Vosges** (http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/pra_lynx_massif_vosges_2019_final_cp_compressed.pdf).

Ce document produit de manière collaborative est par ailleurs soumis à enquête publique depuis le 21/01/2020 (<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/plan-regional-d-actions-lynx-massif-des-vosges-a19133.html>).

De plus, depuis 2015 nos voisins allemands œuvrent pour le retour du Lynx au sein du Palatinat à travers un programme européen LIFE Lynx avec pour finalité la réintroduction de 20 lynx.

Nous regrettons donc que ce nouveau cas de braconnage vienne entacher les travaux menés en faveur de l'espèce Lynx. Comme l'ont mentionné les Parcs Naturel Régionaux des Vosges du Nord et du Ballon des Vosges dans leur communiqué commun, l'espèce a toute sa place dans le massif des vosgien, il est le symbole des vastes espaces boisés et a un rôle important à jouer dans la régulation des ongulés sauvages.